Image not found or type unknown

POLICE ET NUMERO DE MOBILE

Par **CORATINE**, le **14/11/2011** à **09:26**

Bonjour, une personne me harcelant sur mon téléphone portable, j'ai porté plainte à la gendarmerie, d'autant plus que son numéro s'est affiché une fois. Combien de temps faut-il à la police pour retrouver ce numéro? Est-ce une opération simple pour eux? Le fournisseur d'accès de cette personne a-t-elle l'obligation de lui signaler qu'une enquête est faite sur sa ligne téléphonique? Je ne voudrais pas qu'il se venge d'une manière ou d'une autre pour avoir porté plainte. Je vous remercie de vos réponses.

Par **OLIVER723**, le **20/11/2011** à **19:27**

Bonsoir

Normalement même si un n° est masqué , les forces de l'ordres peuvent retrouver le titulaire d'un N° de mobile à plus forte raison si l'harceleur a un IPHONE relié à Internet Car Même en Mouvement l'adresse IP du Mobile ne trompera pas

De plus le fournisseur d'accès comme toute autre personne n'est pas censé échapper à la loi & donc au besoin fournir les infos adéquates aux enquêteurs .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés